



BOISSETTES ET SES ÉLUS SONT POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTÉS LOCALES



En France, le Parlement discute en ce moment du projet de loi NOTRE dessinant une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif

en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes ;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales qui, réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), font pression pour le maintien d'une réelle proximité habitants/élus.

Bernard FABRE, Maire



DATES À RETENIR

Le dimanche 21 juin à 17 heures, à l'occasion de la fête de la musique, à l'église concert de la chorale GOSPEL'S FRENCH VOICES - entrée libre - participation « au chapeau ».

Le dimanche 6 septembre, à partir de 14 heures, sur le parc communal, TOURNOI DE PÉTANQUE en doublette à la mêlée - ouvert à tous, débutants et confirmés.

Le dimanche 20 septembre à partir de 12 heures, DÉJEUNER CHAMPÊTRE dans le parc communal ou à la salle l'école selon la météo. ABS offre l'apéritif et propose jeux et animations. Contribution à la mise en place bienvenue.

AU SOMMAIRE :

INFORMATIONS MUNICIPALES

Des nouvelles de l'école
Succès de la réunion publique du 28 mars
Budget 2015
Travaux, équipements, aménagement

VIE DU VILLAGE

Commémoration du 8 mai
Le départ des caravanes s'est fait attendre
Deux Patrick pour entretenir les espaces verts
Connaître le passé du village pour construire son avenir
D'un clic, rejoignez les inscrits à la newsletter
La sécurité, c'est l'affaire de tous

HOMMAGES

VIE DES ASSOCIATIONS

L.A.G. de l'A.B.S.L.
l'A.G. de SEINE SAINE

SI BESOIN EST...

Un nouveau mode d'accueil à la C.A.F.

PARTENAIRES TERRITORIAUX

Melun Val de Seine
INSEE

AGENDA

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les comptes-rendus approuvés des Conseils municipaux des 13 février, 13 mars, 10 et 24 avril peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage municipaux, en Mairie ou sur le site www.boissettes.fr

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Bilan des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

90 % des enfants de l'école y sont inscrits et suivent régulièrement les activités proposées.

À la rentrée 2015 les communes de Boissise-La-Bertrand et de Boissettes ont décidé de reconduire le dispositif dont le coût par enfant s'élève au final à 300 € pour l'année scolaire 2014/2015.

SUCCÈS DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2015.

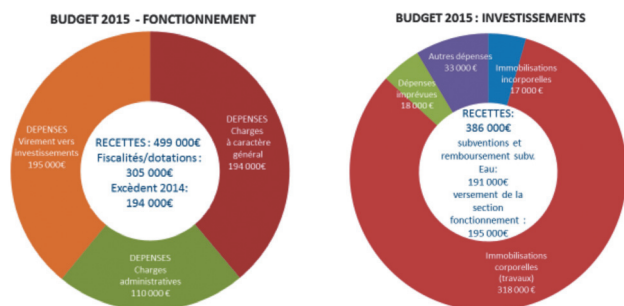


Comme annoncé lors de la campagne des municipales, les élus de Boissettes ont organisé une réunion publique le 28 mars dernier afin de présenter les projets d'avenir de la commune notamment ceux liés aux travaux en concordance avec les possibilités offertes par les finances communales.

Venus nombreux, les Boissettais, ont écouté avec grande attention Bernard Fabre qui s'est engagé à rendre ce rendez-vous annuel.

Via la diffusion d'un power point, Xavier Daras, adjoint au maire en charge des finances, a présenté le budget détaillé ci-dessous avec en écho les projets de travaux déclinés par Jean-Paul Anglade, 1^{er} adjoint au maire.

BUDGET 2015 : VERS UN RÉPIT DE DEUX ANNÉES AVANT LA CERTITUDE DE TEMPS PLUS DÉLICATS...



Le Conseil Municipal du 10 avril a voté les budgets 2015 de la Commune, de l'Eau et du CCAS. Pour l'équipe municipale, ce budget allie la rigueur d'une gestion saine à une volonté de continuer à valoriser notre commune.

Voici l'essentiel du Budget :

- Un budget de fonctionnement en équilibre recettes/dépenses de 499 000 €
- Un budget d'investissement en équilibre recettes/dépenses de 386 000 €

- Une diminution des dotations de l'état (Dotation Générale de Fonctionnement : - 14,7 %) et des collectivités territoriales (CAMVS/ Dotation de Solidarité Intercommunale : - 4,7 %)
- Des travaux contraints suite aux nombreuses obligations de mise aux normes dont l'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Une augmentation très faible de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (+ 1 % par rapport aux taux de référence 2014)
- Un programme important d'investissements rendus possibles par une bonne capacité d'autofinancement, par le recours aux subventions lorsque cela est possible et par un report exceptionnel du budget de l'eau
- Une renégociation du contrat passé avec Véolia pour la prise en charge de la fin du programme de mise aux normes des arrivées d'eau (branchements plomb)
- La dépense nouvelle liée aux coûts d'élaboration du PLU (assistance du cabinet conseil...)
- Enfin il n'est pas fait de recours à l'emprunt.

Pour les prochaines années la diminution continue des dotations associée à des charges nouvelles que l'état ne prend plus en charge (par exemple instruction des permis de construire) ne pourra permettre à la commune de disposer en l'état du même niveau de recettes : il nous faudra donc explorer d'autres gisements de ressources afin de maintenir nos budgets au même niveau.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2015

Travaux réalisés ou en cours et projets à l'étude :

Enfouissement du réseau EDF de la rue CLINCHANT : 34 000 € (subvention SDESM 15 000 €)

Reprise partielle de la voirie Chemin des Praillons : 6 500 €

Aménagement de la zone Container à l'entrée du village rue du Mont aux Lièvres : 5 000 €

Accès PMR à la mairie (mise aux normes) : 10 000 €

Réaménagement du secrétariat suite au changement d'entrée de la mairie : 10 000 €

Signalétique sur l'ensemble de la commune : 2 600 €

Abaissement de puissance de l'éclairage public (économie d'énergie) : 12 000 € (subvention SDESM 50 %)

Matériel pour l'entretien des Espaces Verts : 4 000 €

Réfection des locaux de l'annexe de la mairie (ex-logement de fonction) et des parquets de la salle « l'École » : 62 000 € (subvention CAMVS 22 000 €)

Aménagement du local du parcours de santé : 27 000 €

Mise aux normes de l'électricité du clocher de l'église et mise en service de la « grosse cloche » du clocher à la place de la petite cloche en fonctionnement quotidien à la demande de l'association culturelle catholique : 6 000 €.

VIE DU VILLAGE

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



À 11 heures devant le Monument aux Morts ce vendredi 8 mai, le Maire Bernard Fabre a lu le message rédigé pour la circonstance par Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Il a ensuite prononcé devant les membres du conseil municipal et les boissettais présents dont Jean-Pierre Legrand, un discours évoquant la difficile pacification de notre pays au lendemain de la guerre. En guise de gerbe, une azalée du Japon a été plantée dans le massif devant le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, le Maire a invité les participants à partager l'apéritif préparé par l'ABSL.

Vous pouvez prendre connaissance du texte du discours sur la page d'accueil du site www.boissettes.fr.

LE DÉPART DES CARAVANES S'EST FAIT ATTENDRE



Les Gens du voyage n'ont pas respecté leur engagement signé avec l'organisme le Rocheton par lequel ils s'engageaient à quitter les lieux le 11 mai avant 12 heures et ils ont continué à occuper illégalement le terrain municipal jusqu'au 17 mai.

LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

Savez-vous que depuis le 1^{er} janvier 2015, il est interdit de faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les **déchets** dits **verts**, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des particuliers ils sont considérés comme des déchets ménagers.

Boissettes comme d'autres communes de Seine et Marne se situait dans une zone

sensible bénéficiant d'une dérogation préfectorale à l'interdiction de brûlage des déchets ménagers et assimilés.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la dérogation est supprimée et le **brûlage** est **interdit toute l'année** en vertu des dispositions de l'article 84 du [règlement sanitaire départemental](#).

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles **troubles de voisinage** (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, l'impact environnemental et sanitaire est important : émission de **gaz et particules ainsi que de composés cancérigènes**

comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Qu'en faire ?

Selon le volume et la nature des déchets verts vous pouvez les déposer à la déchetterie, en emplir les conteneurs bruns collectés le vendredi matin du 15 mars au 30 novembre, faire du broyat pour paillage ou encore les composter.

Le Maire veillera à la bonne application de ce règlement sur le territoire de la commune et vous remercie de le respecter.

Dès leur arrivée, ils ont provoqué un court-circuit à la suite d'un branchement électrique hasardeux qui a nécessité l'intervention des pompiers et privé de courant pendant deux heures une partie du village.

Dans cette situation très pénible à supporter, le Maire a demandé à chacun de ne pas entrer en conflit direct face à une agressivité souvent latente mais de prévenir la Mairie ou bien d'appeler le 17. Il a d'ailleurs obtenu un renforcement de la présence policière.

Les autorités préfectorales ont brillé cette fois-ci par leur absence de réactivité. C'est pourquoi le Maire a demandé au Préfet l'organisation d'une table ronde réunissant des représentants du Ministère de l'Intérieur, des élus du Département et de la CAMVS pour le règlement à terme de cet envahissement récurrent de nos communes. Il a d'ores et déjà reçu le soutien du Député Olivier Faure et du Conseiller départemental Franck Vernin.

DEUX PATRICK POUR ENTRETENIR LES ESPACES VERTS

Vous les avez sans doute croisés : Patrick Crespi est secondé pendant quelques mois par Patrick Bordères pour faire face à l'entretien des espaces verts. Nous le remercions pour sa contribution à l'embellissement de notre commune.

CONNAÎTRE LE PASSE DE BOISSETTES POUR CONSTRUIRE SON AVENIR

Dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan local d'Urbanisme), le Cabinet d'études mandaté par l'équipe municipale est à la recherche de documents, de photos, de récits relatifs à l'histoire de notre village.

Vos contributions écrites et orales sont précieuses et contribueront à dessiner les futurs contours du territoire de Boissettes.

N'hésitez pas à contacter la mairie sur place ou via www.boissettes.fr

D'UN CLIC, REJOIGNEZ LES INSCRITS À LA NEWSLETTER

À juste titre, vous aviez lors de la campagne électorale, souhaité la mise en service de la newsletter du site de Boissettes. C'est désormais chose faite ; inscrivez l'adresse de votre choix (pro. ou perso.) : vous recevrez les nouveautés de la page d'accueil dès leur mise en ligne.

Homages

À celui qui nous a quitté et nos condoléances émues à sa famille
Daniel GUÉRIN, le 8 avril 2015

VIE DES ASSOCIATIONS

A.B.S.L.

L'association Boissettes Sports et Loisirs a tenu son Assemblée Générale le samedi 25 avril et procédé à l'élection des membres du bureau qui se compose ainsi :

Philippe Cassard, Président - Christian Bacquet, Vice Président
Jean-François Lesieur, Trésorier.

Serge Cattelan, qui pendant tant d'années s'est dévoué pour l'Association et la réussite de ses missions, est nommé Président d'Honneur.

Une lettre de présentation et d'information sera adressée aux adhérents par Philippe Cassard, Président nouvellement élu.

SEINE-SAINE

SEINE-SAINE

Le samedi 30 mai SEINE-SAINE a tenu son Assemblée générale.

Notre maire, Bernard Fabre était au nombre des participants ainsi que Gérard Dumaine, président de « Melun Val de Seine Nature Environnement ». Dans son rapport financier le trésorier Xavier Daras a souligné la décision du Conseil d'administration de renoncer provisoirement à la subvention municipale.

Le président Pascal Guilbert a ensuite communiqué les conclusions de la réunion organisée à sa demande par la Préfecture avec notamment la Direction Départementale de la Sécurité Publique et Voies Navigables de France (VNF) - dont la responsable rédige actuellement, après enquête, un rapport qui devrait aboutir à un arrêté préfectoral modifiant la réglementation.

Sur cette note d'espoir tempérant un lourd bilan de nuisances, l'Assemblée s'est achevée autour d'un verre.

AGENDA

Dimanche 21 juin à 17 heures
concert donné par les Gospel's French Voices

Vendredi 26 juin à 14 heures
fête de fin d'année à l'école Les Fontaines

Dimanche 6 septembre à partir de 14 heures
Tournoi de Pétanque

Vendredi 11 septembre à 20 heures
Conseil Municipal

Dimanche 20 septembre à partir de 12 heures
Repas champêtre

Retrouvez l'agenda actualisé sur www.boissettes.fr



SI BESOIN EST...

UN NOUVEAU MODE D'ACCUEIL À LA CAF DE SEINE-ET-MARNE



la Caf de Seine-et-Marne a modifié ses modalités d'accueil : les allocataires peuvent désormais accéder dans 4 lieux d'accueil (Melun, Lognes, Meaux et Montereau) à un espace libre service et à un accueil sur rendez-vous.

Afin d'informer au mieux ses allocataires le lien

<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-seine-et-marne/actualites/annee/2015/changement-des-modalites-d-acueil-a-la-caf-de-seine-et-marne>

explique le nouveau fonctionnement, comment prendre rendez-vous, connaître les horaires des espaces libres service etc.

Pour mémoire :

Accueil Melun

21/23, avenue du Général Leclerc

08 10 25 77 10

du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

PARTENAIRES TERRITORIAUX

SPORT PASSION

Cet été, faites faire le plein de sport à vos enfants avec Sport Passion !



Du 6 juillet au 28 août, les stages sportifs pour les jeunes de 6 à 17 ans reviennent : bonne humeur et découvertes garanties !

Organisés sur une semaine, ces stages d'initiation sportive sont l'occasion pour les participant(e)s de découvrir de nombreuses activités dans un cadre privilégié, encadrés par une équipe d'éducateurs sportifs et d'animateurs qualifiés. Le programme prévoit, pour chaque semaine de stage, la pratique de nombreux sports et activités ludiques et artistiques.

Pré-inscription par téléphone auprès du Service des Sports de l'agglomération au 01 64 79 25 41.

À QUAND LES CHIFFRES DU RECENSEMENT ?

L'Agence régionale de l'INSEE organisatrice du recensement de la population auquel vous avez participé du 15 janvier au 15 février dernier nous informe qu'il nous faut patienter quelques mois encore pour connaître les résultats définitifs.



Ils seront publiés en janvier 2016 conformément à l'article 156 de la loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie : Mercredi : 9h00 - 12h00 - Vendredi : 15h00 - 19h00 - Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication : Bernard FABRE - Comité de rédaction : Francline ADT-GUILBERT, Fabienne CHAILLOT, Fabienne COLIN-FAURE

Tirage 200 ex - Distribution par nos soins